

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

LA COMTESSE DE FRONTENAC

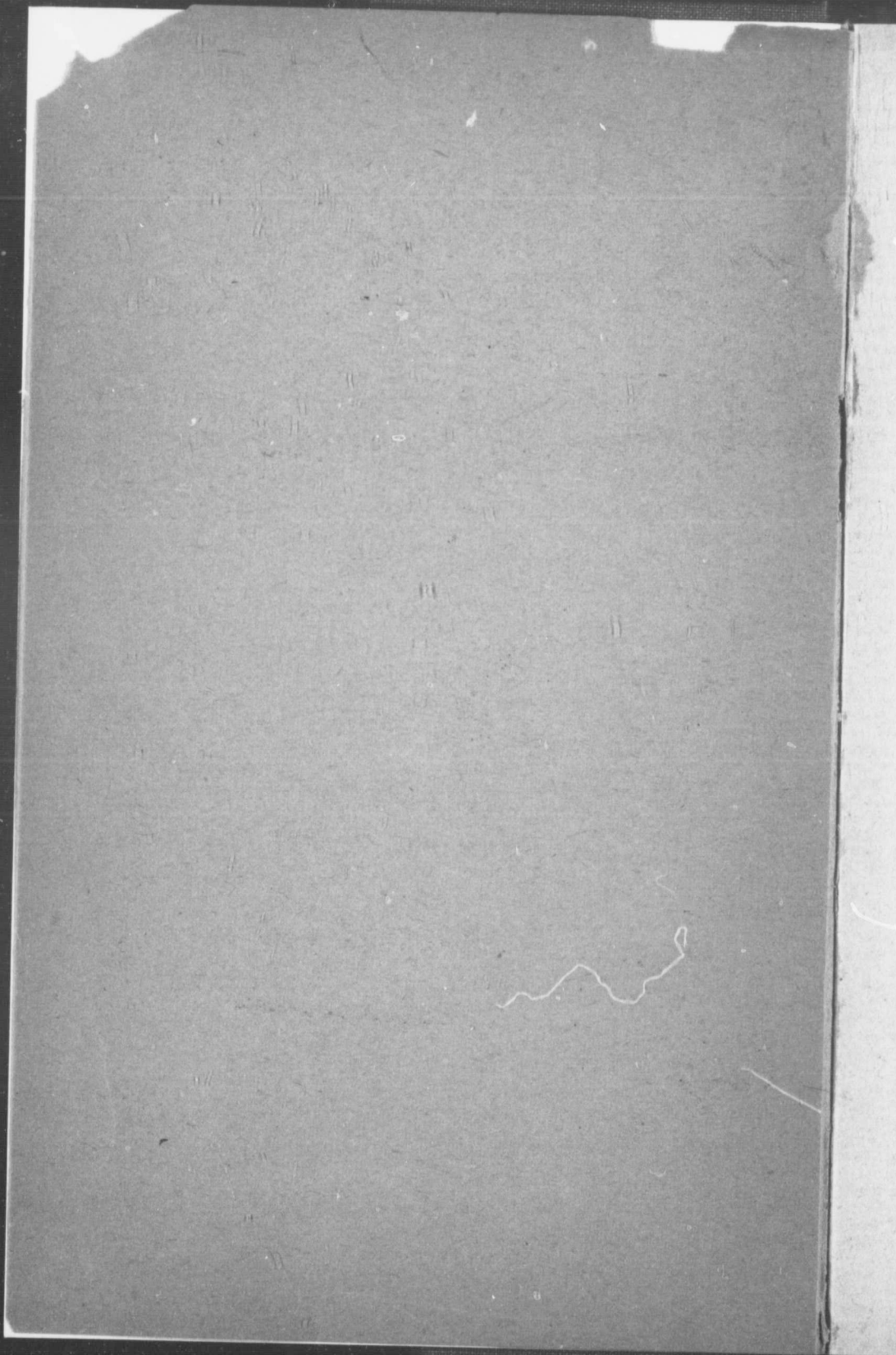
PAR

T.-P. BEDARD

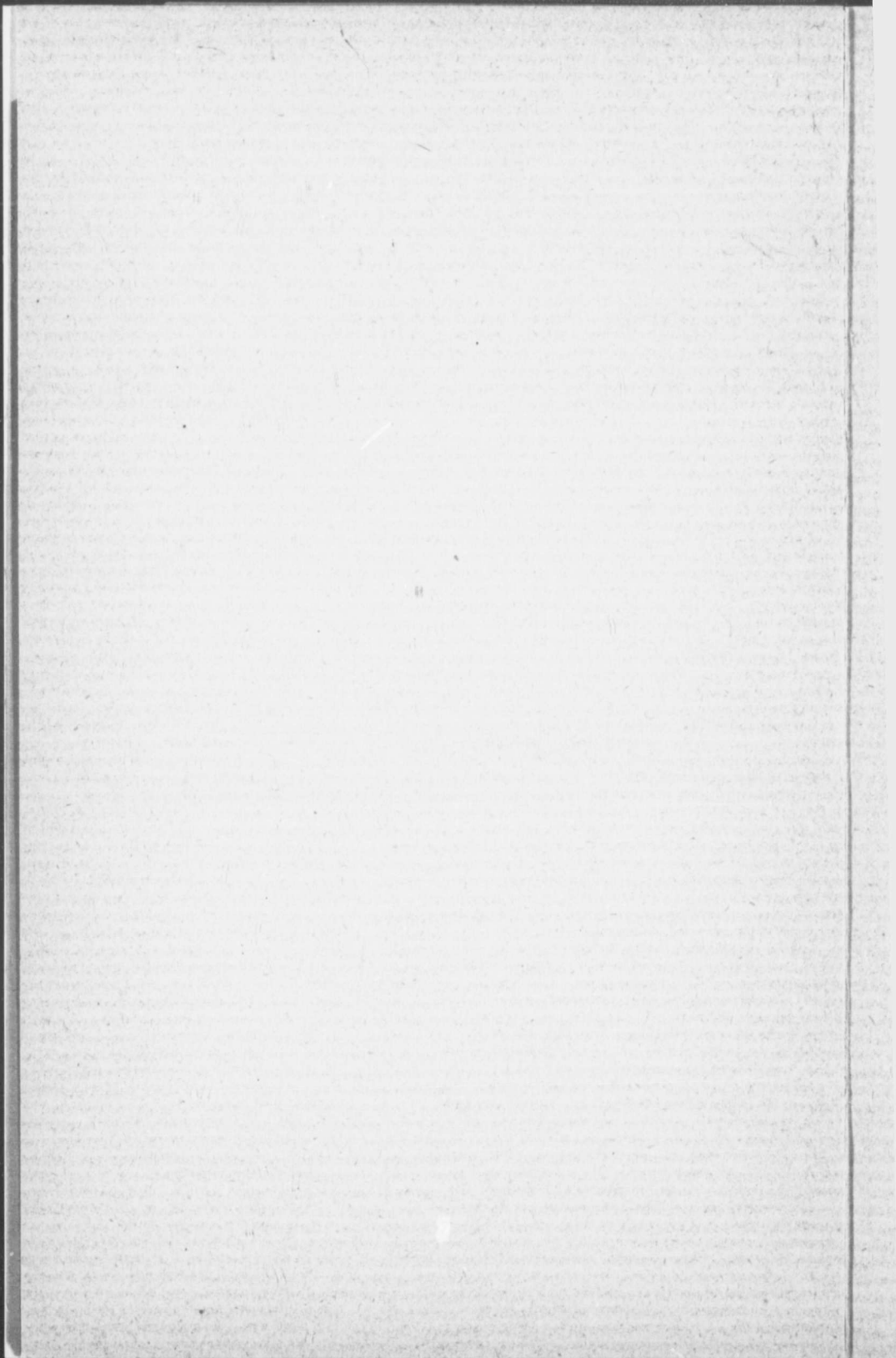
LÉVIS

PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR

1904



BIBLIOTHEQUE CANADIENNE



LA
COMTESSE DE FRONTENAC

1632-1707

PAR

T.-P. BEDARD



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR

—
1904

F5063

1

F72

B4

C.2

LA COMTESSE DE FRONTENAC



La comtesse de Frontenac tient par un lien bien léger à l'histoire de la Nouvelle-France, celui d'avoir été l'épouse, presque toujours séparée, du comte de Frontenac, qui, par deux fois, fut gouverneur du pays, la première de 1672 à 1682 et la seconde fois de 1689 à sa mort, en novembre 1698. Aussi n'est-ce point cette seule considération qui m'a engagé à écrire la biographie de cette femme remarquable, mais c'est aussi parce qu'elle a été liée par l'amitié et le dévouement à une princesse de sang royal dont les actions sont

enregistrées dans l'histoire de France, à l'une de ses époques les plus tourmentées et les plus tristes, la guerre civile de la Fronde. Cette femme, ornée des dons de la beauté et de l'intelligence, a fait partie de cette société frivole, mais élégante et distinguée du dix-septième siècle, de cette société qui donnait le ton à celle de toute l'Europe, et sur laquelle elle a jeté un grand éclat, au témoignage des contemporains.

Mais avant de parler de la comtesse de Frontenac, il est indispensable de donner quelques détails sur la grande princesse auprès de laquelle elle a vécu pendant quelque temps, partageant ses joies et ses douleurs, comme elle le dit elle-même, je veux parler de mademoiselle de Montpensier.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, connue aussi sous le nom de la *Grande Mademoiselle*, naquit au

Louvre en 1627, de Gaston, duc d'Orléans, et de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier. Ayant perdu sa mère cinq jours après sa naissance, les grands biens que cette dernière lui laissa en firent une des plus riches princesses de l'Europe. Aussi Gaston, son père, croyant qu'elle serait appelée à une alliance souveraine, lui fit donner une éducation très soignée. Mais d'un autre côté elle fut adulée et gâtée par les flatteries ; de là un orgueil qui la disposait à dédaigner tout ce qui l'entourait et à se faire une sorte de personnalité qui semblait devoir concentrer sur elle-même toutes ses affections ; son heureux naturel et beaucoup de bonté de caractère la préservèrent quelque temps des fautes dans lesquelles ces funestes dispositions ne pouvaient manquer de l'entraîner. Jusqu'en 1648 elle se bérça de l'espoir de plusieurs projets de mariage avec des princes de l'Europe, projets

qui n'aboutirent à rien ; du reste son mariage fut une des grandes préoccupations de sa vie.

En 1648, la Fronde se trouva soudainement organisée. On nomme ainsi la guerre civile qui eut lieu en France pendant la minorité de Louis XIV entre le parti de la cour, c'est-à-dire la régente Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, son principal ministre, et le parti des princes et du parlement qu'on appelait les Frondeurs.

Mazarin ayant fait arrêter deux magistrats qui se faisaient remarquer à la tête de l'opposition, une révolte générale éclata. Les bourgeois et le peuple exaspérés des taxes continuelles qu'on imposait sur eux, prirent les armes et des barricades furent placées dans toutes les rues. (27 et 28 août 1648). Pendant ce temps, mademoiselle de Montpensier restait fort tranquille et fort satisfaite au château des

Tuileries. " Pour moi, écrit-elle, toutes ces nouveautés me réjouissaient, et comme je n'étais pas fort contente de la Reine et de mon père, ce m'était un grand plaisir de les voir embarrassés ; je ne m'amusaiss qu'à regarder tous les gens qui avaient des épées, qui n'avaient pas coutume d'en porter et qui les portaient de mauvaise grâce."

Le peuple n'ignora pas les dispositions de la princesse, et dès lors les Frondeurs fondèrent sur elle de grandes espérances. Après cette révolte il y eut un arrangement peu solide entre Mazarin, le parlement et la Fronde, et presque tous les prisonniers d'Etat furent mis en liberté. La cour retirée à Saint-Germain fut obligée peu après de rentrer de nouveau en arrangements avec les Frondeurs qui avaient repris les armes, et la régente se retira à Amiens au lieu d'entrer à Paris. Ce fut pendant ce temps que se forma le

projet d'une union entre le fils de Charles 1^{er} mort sur l'échafaud et Mademoiselle qui se montra fort disposée à l'accueillir. Son imagination lui fournit aussitôt les plans les plus romanesques : elle voulait tout sacrifier à son époux futur qu'elle connaissait à peine ; son projet était de vendre tous ses biens pour lui procurer des troupes et de combattre à ses côtés. La cour revint à Paris, Mademoiselle l'y suivit et bientôt s'évanouirent les espérances qu'elle avait formées pour la restauration de l'autorité royale en Angleterre, car son mariage manqua par la faute d'Anne d'Autriche qu'elle avait fort mécontentée par ses allusions piquantes contre la souveraine.

Cependant de nouveaux orages troublèrent la cour, et, en janvier 1650, les princes de Condé et de Conti ainsi que le duc de Longueville furent arrêtés. La princesse de Condé réfugiée à Bordeaux souleva la

Guienne. Le parti royal dut faire le siège de cette ville qui à la fin fut obligée de se rendre, mais la princesse de Condé avait obtenu des conditions fort honorables, et sa conduite en frappant vivement Mademoiselle lui fit concevoir le désir de jouer un rôle semblable si jamais l'occasion s'en présentait.

Cette occasion ce fut Gaston d'Orléans, son père, qui la lui fournit.

Louis XIV allait bientôt être déclaré majeur et la princesse qui avait onze ans plus que lui se mit en tête de l'épouser. Elle était sa cousine. Les moyens qu'elle employa pour parvenir à ce but furent conformes à son caractère ardent et romanesque. Condé venait de rallumer la guerre civile. Gaston se déclara ouvertement contre la reine et Mazarin. Mademoiselle de Montpensier s'exagérant les forces du parti, résolut de s'y distinguer par des actions d'éclat, persuadée que la

paix ne pourrait être faite ensuite, sans qu'au préalable elle eut la promesse de devenir reine de France. Gaston était alors à Paris et sa fille l'excitait à faire de grands efforts en faveur du parti de la Fronde. Il suivit ses conseils et leva des troupes dont il donna le commandement au duc de Beaufort, avec le duc de Nemours qui commandait une petite armée du parti. A cette nouvelle la cour quitta Poitiers, se rendit à Blois et voulut s'assurer de la ville d'Orléans. C'est alors que Gaston qui était peu courageux de sa nature résolut d'envoyer sa fille dans cette ville pour en assurer la fidélité et le maintien au parti de la Fronde, résolution à laquelle elle accéda avec joie, comme on peut se l'imaginer. Elle eut donc le commandement suprême des deux petites armées qui étaient sous le commandement des ducs de Beaufort et de Nemours, et elle partit de Paris accompa-

gnée des comtesses de Fiesque et de Frontenac que l'on nomma par plaisanterie ses *maréchaux de camp*. " Mademoiselle y alla avec beaucoup de joie et de résolution ", dit madame de Motteville, " suivie des comtesses de Fiesque et de Frontenac, et de plusieurs autres dames habillées en amazones, accompagnées du duc de Rohan, de quelques conseillers du parlement et de plusieurs jeunes gens de Paris."

On verra plus loin la manière ingénieuse et hardie dont elle usa pour entrer dans la ville d'Orléans. Quelques mois après Mademoiselle revint à Paris ; l'armée royale commandée par Turenne se rapprocha de la capitale et attaqua celle du prince de Condé. Le combat le plus vif et le plus opiniâtre s'engagea dans le faubourg Saint-Antoine, et les troupes du prince auraient été exterminées si Mademoiselle qui s'était rendue à la Bastille

n'eut ordonné de leur ouvrir les portes et n'eut fait tirer le canon sur celles du roi. La cour qui était sur les hauteurs de Charonne fut témoin de ce combat. On lui fit part de la conduite que tenait la princesse, et en l'apprenant Mazarin dit : "Voilà un coup de canon qui vient de tuer son mari."

Cependant les scènes terribles qui s'étaient passées achevèrent de rendre les Frondeurs odieux aux Parisiens. Ils étaient divisés entre eux et n'avaient plus à leur tête que Gaston, sa fille et le cardinal de Retz ; dans cette position il fallut céder sans même faire de négociations. L'entrée du roi à Paris fut fixée au 21 octobre 1652. Deux jours auparavant la princesse avait reçu ordre de quitter les Tuileries. Elle ne trouva point d'asile auprès de son père, et ces deux personnes qui avaient commis les mêmes fautes, dont les intérêts étaient les mêmes, se séparè-

rent après d'amères récriminations et en s'imputant réciproquement leurs malheurs.

Ici finit la carrière politique d'une princesse qui avait montré beaucoup de courage, mais qui avait déployé peu de capacité et de jugement. Agée de vingt-six ans et en possession d'une grande fortune elle aurait pu être heureuse encore, si son caractère altier et son âme passionnée ne l'eussent entraînée de nouveau à bien des fautes.

La Fronde étant vaincue et Mademoiselle, jugeant que sa disgrâce devait être longue, alla habiter un de ses châteaux nommé Saint-Fargeau. Enfin l'autorité royale étant intervenue pour régler les difficultés d'intérêts entre elle et son père à propos de la reddition du compte de tutelle de ce dernier, Mademoiselle rentra en grâce et fut rappelée à la cour au printemps de 1657.

Je ne puis terminer cette courte notice sans mentionner son dernier projet de mariage avec le duc de Lauzun, projet manqué comme tous les autres, et qui nous a valu une des plus charmantes lettres de madame de Sévigné à Coulanges, laquelle commence ainsi : " Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante," etc., etc. Mademoiselle de Montpensier mourut le 5 mars 1693, à l'âge de 66 ans. En parlant de la Fronde, il n'est guère possible de passer sous silence les noms des duchesses de Longueville et de Chevreuse, les deux belles Frondeuses qui prirent une part si active dans cette guerre civile. Il faut dire aussi, en général, que jamais il n'y eut d'époque où les femmes de France aient été plus adulées et plus émancipées, plus reines et plus amazones, plus héroïnes et plus aventurières. C'est merveille de les voir lancées en pleine liberté à

travers la société, menant de front l'amour et la politique, la guerre et l'intrigue, les hommes et les événements.

Entrer dans le détail de leurs actions guerrières, de leurs intrigues et de leurs amours, serait un hors d'œuvre dans cet écrit, aussi je me contente de cette mention sommaire.

Tels sont les principaux faits de la vie de mademoiselle de Montpensier qu'il était indispensable de connaître pour comprendre les incidents de la vie de la comtesse de Frontenac que nous allons raconter. Mais parlons d'abord de son mariage qui eut lieu dans les circonstances les plus étranges et les plus singulières.

Ce fut en octobre 1648 que mademoiselle Anne de la Grange fut mariée à Louis de Buade, comte de Frontenac.

Le comte était petit-fils du premier maître d'hôtel du roi Henri IV, et son

père avait épousé une des fille de Raymond Phélippeaux, secrétaire d'Etat après son père et son frère. Cette parenté de Frontenac avec les Phélippeaux, famille dont des membres furent encore ministres d'Etat sous les noms de comtes de Pontchartrain et de Maurepas, ne contribua pas peu à la faveur dont il jouit plus tard.

A l'époque de son mariage Frontenac âgé de trente ans était déjà maréchal des camps et armées de Sa Majesté et maistre de camp (colonel) du régiment de Normandie ; la jeune mariée n'avait que seize ans.

Elle était fille de Charles de la Grange, sieur de Neuville, maître des requêtes. Les amours du comte furent traversés par les bizarreries de caractère du père de la charmante jeune fille. Cet homme (1)

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, vol. 7, p. 130 et seq.

qui était veuf était fort riche et n'avait qu'une fille qu'il donna à élever à sa tante madame de Bouthilier. Frontenac la rechercha en mariage. Madame de Bouthilier dit à son père qu'il pouvait faire un meilleur mariage que de la donner à Frontenac qui n'avait que vingt mille livres de rente. Cet homme qui n'avait pas grande cervelle laissa engager les choses et sottement portait des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame de Bouthilier lui disait : " Si vous promettez votre fille, n'allez pas vous en dédire après ". Alors la Grange s'avisa de dire qu'il ne voulait plus de Frontenac pour son gendre. Sa fille lui répondit : " Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer, j'y suis engagé et je n'en aurai point d'autre." Puis madame de Bouthilier lui conseilla de dire à sa fille ou d'avoir à retourner avec lui ou d'entrer au couvent. " La jeune fille aima

mieux entrer en religion, mais auparavant elle alla se marier secrètement." (1)

Anne de la Grange entra-t-elle réellement au couvent ? C'est douteux ; dans tous les cas son mariage ne fut pas absolument secret.

" Ce ne fut point à sa paroisse qui était celle de Saint-Paul que fut bénie son union avec M. de Frontenac (2), mais dans une des petites églises de la cité qui avaient le privilège de recevoir les amants qui se mariaient malgré leurs parents. Ce fut à St-Pierre-aux-Bœufs que le 28 octobre 1648 messire Louis de Buade, comte de Frontenac, épousa demoiselle Anne de la Grange, fille de messire Charles de la Grange, conseiller du Roy, de la paroisse de St-Paul, M. de Frontenac

(1) Tallemant des Réaux.

(2) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*,

ay
de
de
cél
mé
nu
pai
ce
cas
Fr
Cl
Hi
dar
qui
Bu
tre
Fr
et
d'è
n'y

ayant une dispense obtenue de l'official de Paris, par laquelle il est permis au Sr de Buade et demoiselle de la Grange de célébrer leur mariage suivant et conformément à la permission qu'il en a obtenue du Sr Coquerel, vicaire de St-Paul, pardevant le premier curé ou vicaire sur ce requis, en gardant les solennités en tel cas requises et accoutumées."

" Le mariage eut lieu en présence de François d'Epinay, marquis de Saint-Luc, Claude de Bordrille, comte de Montrésor, Hippolyte de Bethune, comte de Celles, dame Anne de Buade, femme du marquis de St-Luc, et dame Geneviève de Buade, femme de M. de Montrésor, maître des requestes. Signé Louis de Buade Frontenac, Anne de la Grange. Ainsi."

Comme on le voit le mariage du comte et de la comtesse de Frontenac fut loin d'être secret ; il est vrai que de la Grange n'y était pas, mais il fut béni en présence

des parents et amis de l'un des conjoints.

Quand de la Grange apprit le mariage de sa fille il entra en fureur et il dit : " Je n'ay que cinquante ans, je me remarierai, j'aurai douze enfants, elle n'aura que le bien de sa mère (84,000 écus). Je lui ôterai deux cent mille écus qu'elle pouvait espérer de moi." (1)

Dans sa colère de la Grange épousa en effet, peu après, une veuve, madame d'Albège. Les choses s'accommodèrent ensuite entre le père et la fille, et celui-là au lieu de douze enfants comme il l'avait espéré n'eut qu'une seule fille de son second mariage.

Le 7 mai 1651, la comtesse de Frontenac donna le jour à un fils qui ne fut baptisé que le 15 mai 1655 à Saint-Sulpice sous le nom de François-Louis ; il eut

(1) Tallemant des Réaux.

—
—
pou
pou
Boi
ten
Cet
ce,
Clic
été
dès
à la
sier
tête
serv
la F
M
com
son
aya
com
—
(1
par
Pier

pour parrain le marquis de Saint-Luc et pour marraine madame veuve Claude de Bouthilier, dont le mari avait été surintendant des finances et secrétaire d'Etat. Cet enfant avait été, lors de sa naissance, ondoyé par le curé de la paroisse de Clion, diocèse de Bourges, où il avait été mis en nourrice par sa mère, qui dès l'année de 1651, courait les aventures à la suite de mademoiselle de Montpensier. Cet enfant fut tué plus tard à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. (1)

Mademoiselle de Montpensier avait connu la comtesse de Frontenac avant son mariage. Pendant l'été de 1648, ayant eu quelques difficultés avec la reine, comme cela lui arrivait souvent, elle lais-

(1) *Oraison funèbre du comte de Frontenac*, par le R. P. Goyer, récollet, publiée par Pierre-Georges Roy—Lévis—1895.

sa la cour pendant quelque temps et se mit à voyager. En passant à Port-sur-Seine elle arrêta chez madame de Bouthilier qui y avait une superbe propriété. "C'est une des plus belles maisons de France," écrit-elle, (1) elle est située à mie-côte, on y voit des fontaines, des canaux, et la rivière de la Seine au bas des jardins qui sont en terrasses, les avenues sont belles, et la maison bâtie par un surintendant." Madame de Bouthilier était en effet veuve de Claude de Bouthilier mort en 1635 et qui fut successivement surintendant des bâtiments de Marie de Medicis, secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères et surintendant des finances sous Louis XIII.

(1) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. Coll. Petitol, vol. 41, p. 26, et pour les autres citations de ces *Mémoires*, vol. 41 et 42 *passim*.

Il dut toutes ses charges à la protection du cardinal de Richelieu.

Disons en passant que la médisance et la calomnie n'ont pas épargné les surintendants, au dix-septième siècle. On les accusait de péculat, on dénonçait leur faste insolent, leurs galanteries et leurs mœurs. Boileau, entre autres écrivains, s'est fait l'écho des sentiments du public sur le compte des surintendants, dans sa satire contre les femmes où dans un endroit il dit :

“ Jamais surintendant ne trouva de cruelles.
L'or, même à la laideur donne un teint de
[beauté.”

Ailleurs il met ces paroles dans la bouche d'un surintendant :

“ Dans ce coffre tout plein de rares qualités
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés.”

Mais revenons à notre sujet.

“ Madame de Bouthilier, continue la princesse, avait pris avec elle une de ses

parentes nommée mademoiselle de Neuville, jeune, jolie et spirituelle, qui me fit fort bien l'honneur de son logis, (c'est madame de Frontenac présentement). Dès ce moment j'eus de l'amitié pour elle, dont elle a depuis senti les effets ; elle dit qu'elle en eut aussi pour moi ; elle m'en a donné des marques. Vous la verrez ma compagne dans mes triomphes passés et dans mes disgrâces présentes."

Mademoiselle de Montpensier n'a pas revu ses *Mémoires*, car elle n'aurait pas manqué d'ajouter des paroles amères, quand l'amitié qu'elle avait pour la comtesse se changea en aversion et en haine.

Trois ans plus tard la princesse se rendit à Nemours avec son père. " J'amenai avec moi la plus agréable compagne et la plus belle qui était toujours avec moi, c'était madame de Frontenac et mesdemoiselles de La Loupe, toutes trois jolies

et spirituelles, nous ne faisons que danser et nous promener à pied et à cheval.”

Comment la comtesse de Frontenac se joignit-elle à Mademoiselle ? Y fut-elle appelée ou y alla-t-elle de son propre mouvement ? C'est ce qu'on ne peut expliquer d'après ses *Mémoires*.

Je trouve dans les *Mémoires* de Mademoiselle un passage qui donne l'origine du mot de Fronde que j'ai omis de mettre lorsque j'ai parlé de cette faction, précédemment.

“ Quoique le mot de *Fronde*, écrit-elle, ne soit venu que sur une bagatelle, il faut que je mette ici son origine. Un jour (en 1648) dans ce commencement de troubles que le parlement s'assemblait souvent, Bachaumont, conseiller, parlait d'une affaire qu'il avait, il dit de sa partie (adversaire) : “ Je le *fronderai* bien ” et comme chacun était assis à sa place l'on commença à parler contre M. le cardinal, sans

cependant le nommer quoique l'on le fit assez connaître. Barillon l'ainé commença à chanter :

Un vent de fronde
S'est levé ce matin ;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin."

De là, suivant Mademoiselle, le nom de Fronde que prit le parti politique hostile au cardinal, ministre d'Etat.

En 1651, avant que Louis XIV eut atteint l'âge de majorité, qui pour le souverain était de 14 ans, (D'après la loi du royaume, tandis que pour les particuliers la majorité était de 25 ans) il se passa à la cour, laquelle était alors à Paris, un incident qui montre les prédispositions amoureuses du roi. Voici ce que raconte la princesse : " Avant la majorité on fut se promener sept ou huit fois, et j'allais à cheval avec le Roi, madame de Frontenac m'y suivait. Le Roi paraissait pren

dre grand plaisir à être avec nous et tel que la Reine crut qu'il était amoureux de madame de Frontenac et là dessus rompit les parties qui étaient faites, ce qui fâcha le Roi au dernier point. Comme on ne lui disait pas la raison, il offrit à la Reine cent pistoles pour les pauvres toutes les fois qu'il irait promener. Quand il vit qu'elle refusait cette offre il dit : "Quand je serai le maître, j'irai où je voudrai, et je le serai bientôt." La Reine pleura fort et lui aussi ; l'on se raccommoda. La Reine lui défendit de parler à madame de Frontenac."

Ainsi, d'après mademoiselle de Montpensier, ce fut la comtesse de Frontenac qui inspira à Louis XIV les premiers sentiments d'amour dont il fut plus tard si prodigue.

Cependant le parti de la Fronde avait reparu plus menaçant et avec plus de vigueur, et la cour, comme on l'a vu plus

haut, voulait s'assurer de la ville d'Orléans, où les Frondeurs avaient beaucoup de partisans. Mademoiselle pressa son père d'aller au secours de cette ville qui était le chef-lieu de son apanage. Gaston d'Orléans, dont le caractère était indécis et qui craignait de quitter Paris, finit par se décider à charger la princesse sa fille de cette expédition. Ce fut le duc de Rohan qui vint lui annoncer cette nouvelle de la part de son père, et il ajouta qu'il l'accompagnerait. On peut juger de la joie de Mademoiselle, elle qui ne demandait pas mieux que de se mettre en évidence par quelque action d'éclat qui, selon elle, devait servir ses projets matrimoniaux.

Elle partit sans retard de Paris avec les comtesses de Fiesque et de Frontenac, rejoignit les troupes de la Fronde à quelques lieues d'Orléans et commença à leur donner des ordres.

qu
M.
de
ils
côt
da
de
pro
ma
lai
elle
ave
les
poi
et
sar
poi
ren
cris
poi

Le lendemain le marquis de Flamorin qui revenait d'Orléans vint au devant de Mademoiselle ; il lui dit que Messieurs de la ville ne la voulaient point recevoir, ils lui avaient remontré que le roi d'un côté et elle de l'autre, cela les mettrait dans un grand embarras. Ils lui faisaient demander d'aller dans quelque maison proche du lieu où elle était, de faire la malade et qu'ils promettaient de ne point laisser entrer les troupes du roi.

Mademoiselle ne vouut rien écouter, elle laissa son escorte, monta en carrosse avec ses deux compagnes, et arriva sur les onze heures du matin près d'une des portes de la ville qu'elle trouva fermée et barricadée ; elle y resta trois heures sans qu'on voulut lui ouvrir ; à une autre porte elle ne fut pas plus heureuse. Les remparts étaient bordés de gens qui criaient, vive le roi, vive les princes, point de Mazarin. Tout en allant et ve-

nant autour de la ville, elle se trouva au bord de l'eau où il y avait plusieurs bateliers, ils lui offrirent leurs services qu'elle accepta et elle leur demanda s'ils pouvaient la conduire en bateau jusqu'à la porte de la Faux. Ils lui répondirent qu'il était bien plus facile d'en briser une autre qui se trouvait tout près et que si elle l'ordonnait ils allaient y travailler. La princesse répondit que oui et de se hâter, puis après leur avoir donné de l'argent, elle monta sur une butte, toujours avec les deux comtesses, pour regarder briser la porte, puis elles redescendirent. Il y avait peu d'eau près du quai, des bateliers firent un pont de deux bateaux dans l'un desquels ils mirent une échelle au moyen de laquelle elles montèrent sur le quai. Les bateliers avaient si bien travaillé qu'ils avaient brisé la porte appelé *Brulée*, mais il y avait en travers deux barres de fer d'une grosseur

excessive en sorte qu'il n'y avait qu'un trou dans la porte ; comme il y avait beaucoup de boue, un homme prit la princesse dans ses bras, la porta et la plaça dans cette ouverture où elle n'eut pas plutôt la tête passée qu'on battit du tambour ; les deux comtesses étaient passées par le même chemin.

La porte étant franchie de cette étrange manière, " deux hommes me prirent, écrit la princesse, et me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si j'étais assise dedans ou sur les bras, tant la joie où j'étais m'avait mise hors de moi-même ; tout le monde me baisait les mains et je me pâmais de rire de me voir dans un si plaisant état. Je leur dis que je savais marcher et que je les priais de me mettre à terre, ce qu'ils firent." Mademoiselle s'arrêta pour attendre les comtesses de Fiesque et de Frontenac qui arrivèrent près d'elle, pleines de boue ainsi qu'elle même,

mais toutes trois joyeuses de leur équipée et de leur succès. Le peuple fut frappé de l'audace et du courage de la princesse ; elle se rendit tout de suite à l'hôtel de ville où les magistrats furent obligés de reconnaître son autorité ; c'était le 27 mars 1652, et tous ces événements s'étaient passés en trois jours depuis le départ de Paris.

En France où tout finit par des chansons, comme on dit bien souvent, on fit à propos de l'entrée de mademoiselle de Montpensier et de ses compagnes dans la ville d'Orléans, les couplets suivants que Tallemant des Réaux nous a transmis :

“ Or écoutez, peuple de France,
Comme en la ville d'Orléans,
Mademoiselle en assurance
A dit : je suis maître céans.

On lui voulut fermer la porte
Mais elle a passé par un trou,
S'écriant souvent de la sorte :
Il ne m'importe pas par où !

L
2 m
elle
voy
elle
de F
vant
Gast
de F
offri
leur
avai
récha
cont
trou

Deux belles et jeunes comtesses
Ses deux mareschalles de camp,
Suivirent sa royalle altesse
Dont on fit un grand cancan.

Fiesque notre bonne comtesse
Allait baisant les bateliers
Et Frontenac, quelle détresse,
Y perdit un de ses souliers.

La princesse étant partie d'Orléans le 2 mai 1652 se rendit à Angerville où elle trouva l'escorte qu'on lui avait envoyée. Comme il faisait très beau temps, elle monta à cheval ainsi que la comtesse de Frontenac et elles se promenèrent devant les troupes. Un peu auparavant Gaston d'Orléans avait écrit à mesdames de Fiesque et de Frontenac, pour leur offrir ses félicitations sur leur bravoure et leur fidélité, et au-dessus de la lettre il avait mis : *A mesdames les comtesses mareschalles de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.* Ce fait était connu des troupes qui les respectaient beaucoup et

même le vrai maréchal de camp qui était Chavagnac, profita de la circonstance, fit faire halte à un escadron d'Allemands qui faisait partie de l'escorte et il ordonna au colonel de faire saluer la comtesse qui était la *maréchale de camp*. Ils mirent tous l'épée à la main et la saluèrent à l'allemande. La princesse ayant rejoint l'armée de la Fronde appela ses *maréchaux de camp* au conseil de guerre qui eut lieu pour décider si on devait se battre ou non contre les troupes royales ; l'avis de Mademoiselle et celui de ses deux compagnes prévalurent dans la négative.

Quand les troupes de la Fronde furent revenues à Paris ainsi que mademoiselle de Montpensier et ses compagnes, la comtesse de Frontenac devint l'objet de la folle passion du duc Charles IV de Lorraine venu à Paris avec son armée pour la joindre à celle des Frondeurs. Il se montra pour cela plein d'égards et de

préve
pouva
lait sa
tre tri
la pr
conten
plutôt
cueil
très e
Un
maître
l'armé
Lorra
Made
invita
tillon
laient
dit ma
que j'a
mon e
de tou
prendi

prévenances pour Mademoiselle, car il ne pouvait voir aussi souvent qu'il le voulait sa séduisante compagne sans se mettre très avant dans les bonnes grâces de la princesse. D'après Conrart, auteur contemporain, le duc était un brigand plutôt qu'un prince souverain, aussi l'accueil que lui fit la comtesse ne fut pas très encourageant.

Un jour Gaston d'Orléans qui était maître de Paris étant allé rendre visite à l'armée, au prince de Condé et au duc de Lorraine, ils manifestèrent le désir que Mademoiselle vint aussi les visiter. Cette invitation fut acceptée ; madame de Châtillon et la duchesse de Montbazon voulaient l'accompagner. " Je m'en excusai, dit mademoiselle de Montpensier, sur ce que j'avais promis toutes les places de mon carrosse." Or, d'après l'énumération de toutes les personnes qui devaient y prendre place, y compris madame de

Frontenac, elles devaient être au nombre de neuf. Je ne mentionne ce fait que pour faire connaître la grandeur énorme de ces lourds véhicules qu'on appelait carrosse au dix-septième siècle.

Cependant toutes les aventures de mademoiselle de Montpensier, la part importante qu'elle avait prise dans la guerre civile de la Fronde, l'avaient mise en disgrâce à la cour, la paix était faite, le roi devait entrer à Paris, et elle avait reçu ordre de quitter les Tuileries, son père même ne voulait pas la recevoir dans son palais du Luxembourg ; il oubliait les services qu'elle lui avait rendus à Orléans, et il s'était réconcilié avec la cour, en sorte qu'il lui fit dire qu'elle eût à s'en aller à Bois-le-Vicomte, une de ses terres, mais c'était un séjour qui lui était souverainement désagréable. Dans cette triste circonstance, obligée de se cacher, menacée d'être arrêtée, que faire ? C'est

alors
de ce
tant,
dit-el
de B
vous
ment
qu'il
la pr
elle e
Pont
comt
avec
conn
que t
incog
El
jour,
avec
donn
nue e
repas

alors que la comtesse de Frontenac, prise de compassion pour celle qu'elle aimait tant, vint à son aide. " Si vous voulez, dit-elle, aller à Pont-sur-Seine, madame de Bouthilier y est qui sera bien aise de vous recevoir, vous y serez fort secrètement et vous vous y promènerez tant qu'il vous plaira." Mademoiselle trouva la proposition admirable, et sur le champ elle entreprit le voyage. Arrivée de nuit à Pont-sur-Seine, toujours accompagnée des comtesses, madame de Bouthilier les reçut avec le plus grand plaisir. Personne ne la connaissait et elle y vécut pendant quelque temps en repos gardant le plus strict incognito.

Elle prenait tant de précaution qu'un jour, à une foire où elle s'était rendue avec madame de Frontenac, à laquelle on donnait une collation, car elle était connue et aimée dans le pays, pendant le repas, Mademoiselle ne voulut pas ôter

son masque, donnant pour prétexte qu'elle venait d'avoir la petite vérole.

Cependant mademoiselle de Montpensier menacée par la cour, par son père, qui, ne sachant où elle était, envoyait des espions pour la chercher et qui finirent par la découvrir, se décida à aller résider à Saint-Fargeau, une de ses terres qui était à trois journées de Paris. La maison qui se trouvait sur cette terre était en très mauvais ordre, il fallut y faire de grandes réparations pendant lesquelles la comtesse coucha dans la même chambre qu'elle, habitude qui se continua ensuite, parce que la princesse était peureuse.

Ce fut pendant ce séjour à Saint-Fargeau, au commencement de l'année 1653, qu'elle commença ses *Mémoires*. Elle avait lu ceux de la reine Marguerite de Navarre, ce qui lui avait donné du goût pour un travail du même genre. Ce tra-

vail
étai
jet à
de F
ragè
alors
pren
avoi
trop
juste
parc
tails
bles
cour
qu'el
de F
dam
Mad
voya
mal
madi
pour

vail lui créait une occupation, car elle était très active. Elle s'ouvrit de ce projet à la comtesse de Fiesque, à madame de Frontenac et à son mari qui l'encouragèrent fortement dans cette entreprise ; alors elle se mit à l'œuvre et écrivit la première partie de ses *Mémoires* qui sans avoir un grand mérite parcequ'ils sont trop personnels, parfois partiiaux et injustes, n'en sont pas moins précieux, parcequ'ils contiennent beaucoup de détails sur les personnes les plus considérables du temps, et sur les intrigues de la cour. Ce fut aussi à cette même époque qu'elle commença à détester la comtesse de Fiesque, sa dame d'honneur, car madame de Frontenac n'était que son amie. Madame de Fiesque était allé faire un voyage à Paris où, paraît-il, elle avait mal parlé de la princesse qui l'apprit par madame de Montmart ; elle lui permit pourtant de revenir auprès d'elle, bien

qu'elle disait d'elle qu'elle était vieille et intrigante, et que ces sortes d'esprit sont dangereux dans les maisons. Quoiqu'il en soit la comtesse de Fiesque arriva à Saint-Fargeau avec sa fille madame de Pout, et le jour même de son arrivée la princesse dit à madame de Frontenac : " Je vous conjure de ne faire aucune liaison avec la comtesse de Fiesque, de n'entrer dans aucun de ses commerces, parceque j'ai beaucoup d'estime et d'amitié pour vous et je sens fort bien que je perdrais l'une et l'autre."

Cependant les jours s'écoulaient tristement à Saint-Fargeau, et la princesse qui s'ennuyait, voyageait souvent ; au retour d'un de ses voyages, elle reçut la visite de la duchesse de Sully qui était accompagnée de M. d'Herbout et du comte de Frontenac ; l'année précédente le comte était aussi venu à Saint-Fargeau, mais alors il relevait d'une grave maladie et il

avai
revie

Po
ne fu
perti
que
com
et di
pas

Po
allé
tena
un
men
chèr
avai
des
il fat
cute
pren
La
neur

avait vécu comme un convalescent qui revient des portes de la mort.

Pendant son séjour à Saint-Fargeau qui ne fut pas long, Frontenac se montra impertinent, querelleur, suffisant au point que tout le monde plaignait beaucoup la comtesse d'avoir un mari si extravagant, et disait qu'elle avait bien raison de ne pas vouloir aller demeurer avec lui.

Peu de temps après la princesse étant allé à Lille se rendit à la maison de Frontenac " qui est assez jolie, dit-elle, pour un homme comme lui, elle est proprement meublée. Il m'y fit faire fort bonne chère. Il me montra tous les desseins qu'il avait d'embellir sa maison, et d'y faire des jardins, des fontaines et des canaux ; il faudrait être surintendant pour les exécuter, et à moins de l'être je ne comprends pas qu'on les puisse concevoir".

La comtesse de Fiesque, dame d'honneur de la princesse, mourut en 1654, et

il s'agissait de la remplacer. L'entourage de Mademoiselle, de qui madame de Frontenac était fort aimée, la sollicitait de la prendre pour lui succéder. La princesse qui était fort glorieuse hésitait, parceque, bien qu'elle fut mariée à un noble, sa naissance était bien au-dessous de celle de mesdames de St-George, sa première dame, et de Fiesque. Madame de Choisy la pressait fort de faire ce choix : " Si vous ne le faites, lui dit-elle, son mari, qui est un bourru, ne vous la laissera pas, il est résolu de l'amener à ce voyage, et elle ne l'aime point. . . . Si vous l'aimez voici une occasion de le lui témoigner." Ces instances jointes à l'amitié qu'elle avait pour la comtesse vainquirent son hésitation ; elle écrivit à son père pour en avoir l'autorisation qui lui fut accordée. " Cependant (pauvre sotte que j'étais), écrit-elle, j'ai su depuis que la comtesse de Frontenac disait : " Made-

moise
l'eut p
rait o
lui et
vraies
comte
prince
santes
nait l
coura
cesse.

Peu
Front
d'hon
elle a
trémi
après

Per
geait
se rap
Fonta
Pont-

moiselle croit m'avoir choisie ; si elle ne l'eût point fait, Son Altesse Royale l'aurait obligée à me prendre ; je dépends de lui et non d'elle." Si ces paroles sont vraies, elles tendent à prouver que la comtesse jouait un rôle faux auprès de la princesse, et que, dans les querelles incessantes entre le père et la fille, elle prenait le parti du premier, et le mettait au courant de toutes les actions de la princesse.

Peu de temps après que madame de Frontenac eut été choisie comme dame d'honneur elle fut obligée d'aller à Paris ; elle avait appris que son père était à l'extrémité, et en effet il mourut peu de jours après son arrivée.

Pendant ce temps la princesse voyageait d'une place à l'autre sans cependant se rapprocher de la cour qui était alors à Fontainebleau. Elle allait partir pour Pont-sur-Seine, quand son père qui avait

appris son nouveau projet de voyage, lui fit défendre d'y aller, parce que cela la rapprochait trop de la cour. L'ordre venait trop tard ; elle partit avec madame de Frontenac, et la jeune comtesse de Fiesque qui avait remplacé sa mère auprès de la princesse comme amie seulement. La princesse passa six semaines, pendant lesquelles madame de Bouthilier maria une de ses filles. " Elle me donna une collation dans un bois avec des lumières et des violons ; ce fut une jolie fête à voir et encore plus à mander pour montrer qu'on ne s'ennuyait point hors de Paris."

Avant de passer plus loin, disons un mot de la jeune comtesse de Fiesque qui était venue vivre près de la princesse après la mort de sa mère. En réalité Mademoiselle ne l'aimait pas ; " c'est une personne, disait-elle, qui fait bien des assemblées, chez qui il y a plaisir d'aller,

qui pa
n'y a
rais p
ne l'a
la con
et que

Elle
ce car
moise
naissa
vait a
parlai
prince
aucun
ponda
qu'ell
et elle

Si l
lemen
ses jou
Mada
avait

qui pare bien un cercle ; mais avec qui il n'y a pas plaisir de demeurer. Je ne l'aurais pas retenue chez moi ou du moins je ne l'aurais pas gardée si longtemps, sans la considération de son mari que j'aime et que j'estime parce qu'il a du mérite."

Elle agissait avec beaucoup de prudence car elle s'était bien aperçue que Mademoiselle se défiait d'elle, et qu'elle connaissait ses intrigues à Blois où se trouvait alors Gaston d'Orléans " Quand j'en parlais à madame de Frontenac, dit la princesse, et que je lui défendais d'avoir aucun commerce avec elle, elle me répondait, je ne sais ce qu'elle fait ni ce qu'elle écrit, je ne le lui demande point et elle ne m'en parle point."

Si la vie à Saint-Fargeau était généralement triste, elle avait aussi quelque fois ses jours de réjouissance et de gala, car Mademoiselle, bien qu'exilée de la cour, avait conservé ses amis qui de fois à au-

tres venaient lui rendre visite. C'est ainsi qu'au mois de juillet 1655 le château se remplit de nobles personnages ; c'était entre autres la comtesse de Maure, mademoiselle de Vaudy, mesdames de Monglat, de Lavardin, la marquise de Sevigné qui venait passer quelque temps, le comte et la comtesse de Béthune, M. de Matha qui commençait à être amoureux de la comtesse de Frontenac, et qui continua à lui faire la cour pendant tout le temps qu'elle resta avec la princesse, mais sans plus de succès que le duc de Lorraine, et beaucoup d'autres. La réunion de tout ce monde élégant composait une cour fort distinguée à la princesse. Le temps se passait le plus agréablement possible, comédies jouées par des acteurs que Mademoiselle faisait venir de Paris, danses, repas champêtres pendant lesquels des musiciens charmaient les oreilles par leur musique harmonieuse, visites

dans
rons,

Pe
toujo
cont
donne
hom
servit
rêts d
sujet
telle,
Nau.
sécut
cabal
elle, t
la ha
ployé
grand
un n
de Fi
Le
parti

dans les plus belles habitations des environs, etc., etc.

Pendant ce temps là Gaston d'Orléans toujours aigri contre la princesse sa fille continuait de la persécuter ; il lui fit ordonner de renvoyer de son service son homme de confiance nommé Préfontaine, serviteur honnête et dévoué à ses intérêts dans son procès contre son père, au sujet de sa reddition de compte de tutelle, et un autre serviteur fidèle nommé Nau. Elle crut voir dans toutes ces persécutions le résultat des intrigues et des cabales des deux comtesses qui, pensait-elle, agissaient sourdement et suscitaient la haine de son père contre ces deux employés qui leur déplaisaient par leur trop grand mouvement, mais elle n'en dit pas un mot aux comtesses de Frontenac et de Fiesque.

Le comte de Béthune qui fut obligé de partir tout desuite revint peu après à Saint-

Fargeau. " Je lui fis de grandes plaintes, dit Mademoiselle, de la conduite de la comtesse de Fiesque et de madame de Frontenac ; cette dernière l'alla trouver les larmes aux yeux et lui témoigna le déplaisir qu'elle avait que je ne la traitasse plus comme à l'ordinaire. Il se laissa si bien duper et moi aussi qu'il nous raccommoda ; elle pleura beaucoup et me fit paraître une grande tendresse pour ma personne, blâma la conduite de madame de Fiesque et me dit qu'elle renonçait à tout commerce avec elle, hors celui à quoi la bienséance l'obligeait."

La raison pour laquelle les comtesses ne montraient plus le même dévouement, la même amitié à la princesse, c'est que ses querelles avec son père empêchaient sa réconciliation avec la cour ; toutes deux frivoles et mondaines n'avaient qu'un seul désir, celui d'y reparaître avec éclat, à la suite de la princesse, participer

à ses
les ad
plus
le pas
demo
diver
dies e
les ai
touch
rais e
tesses
étaie
chagr
elles
tions
moi,
esprit
que j
pour
Ce
Gasto
cour

à ses fêtes, y recevoir les hommages et les adulations, ce qu'elles convoitaient le plus au monde. C'est ce qui apparaît par le passage suivant des *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier : " La cour se divertissait à l'ordinaire à des bals, comédies et ballets ; le Roi qui danse fort bien les aime extrêmement. Tout cela ne me touchait point ; je songeais que j'en verrais encore assez à mon retour. Les comtesses de Fiesque et de Frontenac n'en étaient pas de même, rien n'égalait leur chagrin de n'être pas de toutes ces fêtes, elles en faisaient sans cesse des lamentations sur un ton fort désobligeant pour moi, ce qui les mettait petit dans mon esprit de la manière qu'elles y sont, pour que je ne change jamais de sentiments pour elles ".

Ce fut au commencement de 1656 que Gaston d'Orléans se réconcilia avec la cour ; les comtesses de Frontenac et de

Fiesque en témoignaient des transports de joie, mais en même temps elles reprochaient à la princesse de ne pas en avoir fait autant avec son père, ce qui aurait valu la fin de son exil et comme conséquence leur entrée à la cour.

J'ai oublié de dire qu'il ne paraît pas par les *Mémoires* que madame de Frontenac qui devait être riche, ait vécu entièrement aux dépens de la princesse, pendant qu'elle était auprès d'elle, puisqu'elle parle en deux ou trois endroits de son carrosse, et de ses gens ; par conséquent sa dépendance n'était que relative et la princesse ne pouvait avoir d'autre autorité sur madame de Frontenac que celle que lui imposait sa qualité de dame d'honneur, jointe à son dévouement. Ceci diminue beaucoup la valeur des acrimo- nies et des mauvaises interprétations de ses actes.

Les rapports entre Mademoiselle et les

comte
diffici
prince
duite
louaie
trop l
vivre
Le
temp
que q
cesse
le pr
fort d
haite
où all
meur
auprè
vous
ritais.
—
céans
ai for

comtesses devenaient de plus en plus difficiles et tendues, celles-ci, d'après la princesse, se déchaînaient contre sa conduite à l'égard de son père qu'elles louaient fort, et trouvaient qu'elle était trop heureuse qu'on lui eût laissé de quoi vivre dans l'opulence.

Les choses ne pouvaient pas durer longtemps ainsi ; ce fut la comtesse de Fiesque qui se sépara la première de la princesse et elle vint lui annoncer son départ le premier de l'an 1657, et cela en termes fort durs. " Il y a longtemps que je souhaite de sortir d'ici, dit-elle, je ne savais où aller, sans cela je n'y serais pas demeurée si longtemps, je me déplaïs fort auprès de vous, et je ne trouve pas que vous m'ayiez traitée comme je le méritais."

— " Quand vous avez désiré de venir céans, lui répondit la princesse, je vous ai fort bien reçu."

Elle reprit : " Cela eut été fort ridicule que vous ne m'eussiez pas bien reçu, je vous ai fait l'honneur de venir ici."

" Et moi, lui dit la princesse, je vous en ai fait beaucoup de vous y recevoir, vu la conduite que vous avez tenue avec moi ; on ne vivrait pas chez une simple dame comme vous avez fait ici, qu'elle ne vous eut priée de vous en aller chez vous."

Alors, dans sa colère, madame de Fiesque avoua qu'elle trouvait que son père l'avait trop bien traitée, et qu'elle était la cause qu'il lui avait fait renvoyer Préfontaine et Nau, et ajouta beaucoup de paroles blessantes. La princesse bien que d'un caractère irritable se montra pleine de modération et se contenta de l'envoyer se coucher.

Rendue elle-même dans sa chambre elle y trouva madame de Frontenac et lui dit : " Que dites-vous des extrava-

gances

Fiesqu

Elle

qu'elle

et se l

Le 1

que pa

Enf

Front

lieu er

l'occas

avec s

présen

sans é

cesse l

missio

Ren

nac m

prince

missio

répon

mes l

gances de votre amie la comtesse de Fiesque ?

Elle répondit qu'elle était fort fâchée qu'elle lui eut déplu, pleura toute la nuit et se leva de grand matin.

Le matin même la comtesse de Fiesque partait pour Paris.

Enfin ce fut le tour de madame de Frontenac ; une première séparation eut lieu entre elle et la princesse, ce fut à l'occasion d'un procès que celle-là avait avec sa belle-mère et qui nécessitait sa présence à Paris. Cette séparation se fit sans éclat et assez amicalement ; la princesse la chargea même de quelques commissions pour la ville.

Rendue à Paris " madame de Frontenac me fit l'honneur de m'écrire, dit la princesse, pour me rendre compte des commissions que je lui avait données, je lui répondis là-dessus précisément, et quand mes lettres étaient plus longues elles

étaient pleines de picoteries pour elle et pour la comtesse de Fiesque."

Pendant son séjour à Paris il va sans dire que madame de Frontenac rencontrait souvent la comtesse de Fiesque. Un jour elles allèrent toutes deux rendre visite à Gaston d'Orléans qui les reçut très bien, et elles l'engagèrent à aller les voir. Gaston se rendit à leur désir, et pour jouer un vilain tour et causer du dépit à Mademoiselle, elles firent connaître cette visite par la voie de la gazette.

" J'avoue, dit la princesse, que je fus assez sotte pour ne pas tromper leurs espérances " ; ce qui n'empêcha pas madame de Frontenac de faire demander à la princesse par la comtesse de Béthune s'il lui serait agréable qu'elle revint près d'elle. Elle lui fit répondre que puisqu'elle était à Paris, elle ferait bien d'y rester.

Cependant les animosités de la cour

contre
Gaston
hostile
Béthu
à se ra
son pé
Cédan
et se r
son d'
premie
qui l'a
laisser
Fronte
le lend
prince
qui la
" De
de Bé
moisel
" Je
tesse."
Mal
pendan

contre la princesse s'étaient apaisées. Gaston d'Orléans se montrait aussi moins hostile à sa fille, en sorte que le comte de Béthune crut devoir engager la princesse à se rapprocher de Paris, que la cour ni son père ne s'en montreraient fâchés. Cédant à ce conseil, elle se mit en voyage et se rendit d'abord à Juvisy, à la maison d'un de ses amis, alors absent ; " son premier soin fut de loger toutes les dames qui l'accompagnaient, de manière à n'y laisser aucune chambre si madame de Frontenac y venait, c'est ce qui arriva le lendemain à la grande surprise de la princesse. Elle alla saluer la princesse qui la reçut froidement."

" Dois-je, demanda-t-elle à la comtesse de Béthune, demeurer ici sans que Mademoiselle me le dise ?"

" Je n'en sais rien répondit la comtesse."

Malgré ce froid accueil, elle resta cependant et coucha dans la chambre de la

princesse, comme elle en avait l'habitude.

La réconciliation entre la princesse et la cour était finalement accomplie. "La seule pensée que les comtesses de Fiesque et de Frontenac en seraient fâchées me réjouissaient, écrit Mademoiselle. Pour en donner des marques publiques j'envoyai quérir des violons et des comédiens à Paris et je retins force dames pour danser et souper avec moi.

"Frontenac et sa femme n'avaient point la mine gaie, et ni l'un ni l'autre n'osèrent me faire des compliments sur mon accomodement avec Son Altesse Royale... Sa femme me demanda si j'avais agréable qu'elle revint avec moi à Saint-Fargeau ; je lui dis que puisque son procès l'avait fait aller à Paris sans moi, il fallait qu'elle y demeurât jusqu'à ce qu'il fut jugé."

Le lendemain mademoiselle de Montpensier partit pour Fontainebleau ; mada-

me d
yeux
voyag
mada
La pi
tions
Béthu
nier p
sait qu
manière
était s
Maden
à la ce
pas l'y
en bor
lui fai
m'étais
y a lo
exami
faire p
ble po
Au:

me de Frontenac avait les larmes aux yeux lorsqu'elle la vit partir. Dans son voyage elle dut s'arrêter à Limours où madame de Bouthilier vint la trouver. La princesse eut de longues conversations avec elle ainsi qu'avec madame de Béthune et Matha ; l'intérêt que ce dernier portait à madame de Frontenac faisait qu'il parlait de ses affaires de la même manière que madame de Bouthilier qui était sa tante. " La grande question, écrit Mademoiselle était qu'elle voulait venir à la cour avec moi, et que je ne voulais pas l'y amener. Ils se disaient que c'était en bon français lui donner son congé, et lui faire connaître que son service ne m'était plus agréable. Je répondis : " Il y a longtemps qu'elle l'a dû voir, si elle examine sa conduite, elle ne doit pas m'y faire penser, elle doit faire tout son possible pour réparer ses fautes."

Aux instances de madame de Bouthi-

lier elle répondit par beaucoup d'amitié et de gratitude, mais témoigna beaucoup d'aigreur, et ne donna aucune réponses positive.

Enfin le lendemain, toujours à Limours, madame de Frontenac arriva et alla trouver la princesse au lit. "Elle me dit qu'elle était au désespoir de ce que je ne voulais pas l'arrêter avec moi, que c'était une marque certaine de sa disgrâce. Je lui répondis : "Votre faute a été publique, il faut que la pénitence soit de même." Elle me vit le lendemain matin monter en carrosse, ce fut là les grandes douleurs, les larmes furent plus abondantes qu'à Juvissy. Pour moi ma constance fut fort grande, et si j'avais pu altérer mon visage et me donner du chagrin, c'aurait été un souvenir du temps qu'elle riait quand je pleurais."

Telle fut la fin de cette amitié entre mademoiselle de Montpensier et la com-

tesse
plus
vers
sema

à la

Il

justic

de M

tions

qu'oi

lui r

exil

et de

dans

de F

père,

prou

de sa

perso

enfin

c'est

attac

tesse de Frontenac, amitié qui avait duré plus de six ans, car cette rupture arriva vers le milieu de l'année 1657, quelques semaines avant le retour de Mademoiselle à la cour.

Il est assez difficile de comprendre la justice des récriminations et des rancunes de Mademoiselle au moyen des affirmations mal définies de ses *Mémoires*. Ce qu'on voit de plus apparent c'est qu'elle lui reproche des regrets trop vifs de son exil loin de la cour, des correspondances et des rapports avec Gaston d'Orléans dans lesquels elle présume que madame de Frontenac la desservait auprès de son père, tout cela n'est pas bien clair ni bien prouvé ; elle ne semble tenir nul compte de sa fidélité et de son attachement à sa personne pendant plusieurs années, et enfin ce qui ressort le plus évidemment, c'est qu'elle la punit de son inviolable attachement à la belle et jeune comtesse

de Fiesque, tout cela irait à prouver que Mademoiselle était jalouse et même très exigeante. Beaucoup de frivolité d'un côté, beaucoup d'exigence et de hauteur de l'autre voilà aussi ce qui explique en partie la disgrâce de madame de Frontenac et non pas de sérieuses raisons.

Non contente de cette satisfaction donnée à son humeur, dans les quelques mentions que Mademoiselle fait de la comtesse dans ses *Mémoires*, après la rupture, elle en parle avec mépris, sans toucher cependant à sa réputation qui est toujours restée intacte, mais à cause de ses relations sociales, bien qu'il paraisse par ces même mentions que les deux comtesses fréquentaient le meilleur monde, mais elles n'allaient point à la cour, et c'était une raison suffisante pour l'altière princesse de les déprécier.

Après sa séparation d'avec mademoiselle de Montpensier, il est probable que

la co
enco
elle
est e
Cana
cet
fraye
mon
éleg
versi
Qu
parv
ne le
d'esp
ruiné
lante
du p
mado
sonu
on le
ble h
ne vi

la comtesse vécut avec sa tante, ou bien encore d'une manière indépendante car elle était riche ; dans tous les cas ce qui est certain c'est qu'elle ne vint jamais au Canada avec son mari et j'attribue plus cet éloignement à la répulsion et la frayeur que devait lui inspirer le nouveau monde, elle qui était habituée à la vie élégante et raffinée de la cour, qu'à l'aversion contre son mari.

Quand la nouvelle de la mort du comte parvint en France, Saint-Simon mentionne le fait en disant que c'était un homme d'esprit fort du monde et parfaitement ruiné. " Sa femme avait été belle et galante extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie mademoiselle d'Outrelaise étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation ; on les appelait les Divines. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne vivaient pas aisément ensemble, aussi

le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une divine."

La légende raconte que Frontenac avait prié un de ses amis de faire après sa mort enlever son cœur et de le porter à la comtesse, ce qui fut exécuté, mais elle refusa le présent en disant qu'elle ne voulait pas d'un cœur qui du vivant de son mari, ne lui avait pas appartenu. (1)

La comtesse était de la société de madame de Sévigné et de madame de Maintenon, ainsi qu'il appert par les lettres de ces deux illustres femmes.

Elle mourut en 1707. C'est Saint-Simon qui nous l'annonce en ces termes : "Mourut aussi madame de Frontenac

(1) Pure calomnie. Le testament de Frontenac détruit cette légende. Voyez le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 68.

dans
de L
donn
l'artil
l'ava
trelai
cour
décor
en pr
" M
et vo
comp
Ain
sonne
pouv
ractèr
au po
tôt de
Il r
clusio
tingu
gence

dans un bel appartement que le feu duc de Lude qui était fort galant lui avait donné à l'Arsenal étant grand maître de l'artillerie. Elle avait été belle et ne l'avait pas ignoré. Elle et madame d'Outrelaise donnaient le ton à la ville et à la cour ; elles exigeaient l'encens comme décors, et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait.

“Madame de Frontenac était fort vieille et voyait encore chez elle force bonne compagnie.”

Ainsi termina ses jours cette belle personne. Cette étude est trop abrégée pour pouvoir faire ressortir clairement les caractères du comte et de de la comtesse au point de vue de leurs rapports, ou plutôt de leur éloignement.

Il me suffira de dire, et ce sera ma conclusion, que lorsqu'une femme aussi distinguée par la beauté que par l'intelligence, échappe à la calomnie ou du moins

à la médisance de deux écrivains comme Saint-Simon et Tallemant des Réaux, qui en parlent souvent, exposée aux séductions d'un monde licencieux, il faut que ses mœurs aient été pures et qu'elle soit restée toujours une honnête femme.

A PI

Un
temps
Farre
Atlan
of Lo
qui av
manu
nomb
pourri
authe
voyez
notre
nos co

A PROPOS DU MOT " HABITANT "

Un ami me signalait, il y a quelque temps, l'excellent écrit de M. Edward Farrer, publié dans la revue américaine *Atlantic Monthly*, intitulé " The habitant of Lower Canada," et il ajoutait : vous qui avez remué la poussière de nos vieux manuscrits, qui avez examiné un si grand nombre de documents historiques, ne pourriez-vous pas nous trouver l'origine authentique du mot HABITANT ? Vous le voyez, ce mot est tellement enraciné dans notre langue, si bien admis partout que nos compatriotes d'origine étrangère sont

pour ainsi dire forcés de l'employer pour désigner nos cultivateurs.

Je serais bien embarrassé, lui répondis-je, de donner à présent une autorité, mais cependant j'ai un vague souvenir d'avoir vu quelque chose à ce sujet. Je suis aussi piqué que vous de voir notre brave population agricole désignée par un mot que nos écrivains se refusent d'employer sans le souligner, et surtout que les étrangers trouvent étrange, sinon ridicule ; je chercherai.

En effet je cherchai ; je cherchai longtemps sans succès ; mais, comme le dit mon ami Benjamin Sulte, des piocheurs ne se découragent pas facilement ; je continuai donc mes recherches et je finis par trouver.

Mais avant d'aller plus loin il est bon de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état social de la Nouvelle-France, à l'époque dont il est question, afin de nous

rendre
lieu à
que je
Par
la col
plus
l'anné
au pa
filles
on co
quelq
de l'I
filles
font
pouv
née p
portio
aussi
riage
cinq
posen

rendre compte des raisons qui donnèrent lieu à l'ordonnance du Conseil Souverain que je citerai plus bas.

Par le départ du régiment de Carignan, la colonie s'était trouvée augmentée de plus de 500 colons, soldats restants, et l'année suivante, en 1668, il arriva encore au pays plus de 600 personnes dont 100 filles envoyées pour former des familles ; on comprend qu'elles furent enlevées en quelques jours, aussi la vénérable Marie de l'Incarnation écrivait-elle : " Les cent filles que le roi a envoyées cette année ne font que d'arriver et les voilà quasi toutes pourvues. Il en enverra deux cents l'année prochaine et encore d'autres en proportion les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages de cette année ; il en est bien venu cinq cents, sans parler de ceux qui composent l'armée. De la sorte c'est une cho-

se étonnante de voir comme le pays se peuple et se multiplie."

Non content d'envoyer des éléments à l'augmentation de la population, Louis XIV, par un édit du 1er avril 1670, ordonne à l'intendant de payer aux garçons qui se marient à 20 ans et au-dessous et aux filles à 16 ans et au-dessous, 20 francs à chacun, le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi, de plus il accorde aux colons qui auront dix enfants vivants une pension de 300 francs, et à ceux qui en auront douze 400 francs.

Le même édit ordonne que dans les villes et bourgades les habitants qui auront le plus d'enfants soient préférés aux autres pour les charges honorifiques, et bien plus que l'on punisse de l'amende, les pères qui ne marieront pas leurs garçons et filles à l'âge respectif de 20 et 16 ans.

Comme on le voit cet édit était passa-

bleme
avec i
il ent
Colber
nie de
avait v

Stin
ces enc
tipliaie

Les
et jeun
couple
conjoir
mêmes
leurs é
aux vo
dans se
porte q
celle-là
que son

Des
n'étaie

blement arbitraire, mais il faut le juger avec indulgence en faveur du motif ; car il entraînait dans la politique du grand Colbert de peupler promptement la colonie de la Nouvelle-France à laquelle il avait voué un intérêt tout particulier.

Stimulés par toutes ces facilités, tous ces encouragements, les mariages se multipliaient et par suite les naissances.

Les colons se mariaient promptement et jeunes, surtout les filles ; de jeunes couples comptant 30 ans, âges réunis des conjoints, n'étaient pas rares. Les veuves mêmes ne pleuraient pas trop longtemps leurs époux, sans doute par obéissance aux volontés du roi. Dollier de Casson, dans son *Histoire de Montréal*, nous rapporte qu'une jeune veuve, très consolable celle-là, convola en secondes noces avant que son premier mari fut enterré.

Des familles de 8, 10, 12, 20 enfants n'étaient pas rares quelques années après,

et si le regretté docteur LaRue qui voulait absolument que les Canadiens n'eussent pas moins de 12 enfants, pour conserver les traditions, ajoutait-il, eût vécu dans ce temps-là, il aurait eu complète satisfaction ; même on vit un père de famille avoir 26 enfants. Transmettons à la postérité le nom de ce Prince canadien ; c'est le sieur Jean Poitras, menuisier établi à Québec.

Comment vivaient ces nombreuses progénitures ? La mère de l'Incarnation va nous l'apprendre : " Il est étonnant, écrit-elle, de les voir (les enfants) en si grand nombre, très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accidents ; un pauvre homme aura huit enfants et plus qui, l'hiver vont nu-pied et nue-tête, avec une petite camisole sur le dos et ne vivant que d'anguilles et d'un peu de pain, et avec tout cela ils sont gros et gras."

Mai
famill
habitu
un gr
sans e
dre la
les av
but s
d'aum

Il y
prédéc
pays d
s'assoc
march
d'utilit
pied a
taire la
" Le n
Ferlan
injurie
ce nom
hardie,

Mais il y avait de nombreuses et braves familles établies d'une manière stable habituées dans le pays ; il y avait aussi un grand nombre d'hommes paresseux, sans courage et sans volonté d'entreprendre la culture des terres, ou qui aimant les aventures parcouraient le pays sans but spécial, et vivaient d'expédients, d'aumônes ou de rapines.

Il y avait encore les coureurs de bois, prédécesseurs de nos *voyageurs des pays d'en haut*. Ces coureurs de bois s'associaient deux ou trois et munis de marchandises de pacotille ou d'objets d'utilité ils s'en allaient en canot ou à pied au sein des tribus sauvages pour faire la traite, et rapporter des pelleteries. " Le nom coureur de bois, dit l'abbé Ferland, n'avait pas alors la signification injurieuse qu'on lui a ensuite attribuée ; ce nom désignait une classe aventureuse, hardie, capable de braver les plus grands

dangers au milieu des rapides, dans les forêts, parmi les tribus sauvages les plus féroces. Pendant longtemps, l'on regardait comme un fauëant et un lâche, l'homme qui n'avait pas fait ses campagnes dans les pays d'en haut. On trouvait parmi les coureurs de bois des jeunes gens appartenant aux premières familles du pays."

Mais c'était surtout le vagabondage qu'il fallait atteindre, réprimer et punir. Les vagabonds qui s'appelaient aussi volontaires, rôdaient autour de Québec, Trois-Rivières et Montréal, ainsi qu'autour des forts, à Chambly, à Sorel. Lors de la fondation de l'Hôpital-Général, le procureur-général d'Auteuil prit la peine d'écrire au ministre de Pontchartrain pour lui représenter que cet établissement fait dans le bois, à proximité de Québec, allait encourager la paresse de

gens
refug
Ces
traite
lémer
réserv
aux c
ils co
vraie
C'e
les co
tants
fois d
par l'i
gouve
des vi
des ch
ments
surto
intéré
les ar
se dis

gens capables de travailler, et servirait de refuge au vagabonds.

Ces vagabonds faisaient aussi un peu de traite avec les Sauvages qui venaient isolément vendre leurs pelleteries, privilège réservé, par une ordonnance du conseil, aux colons habitués ou habitants. De plus ils commettaient des désordres et se livraient au libertinage.

C'est contre eux qu'il fallait protéger les colons tranquilles, ainsi que les habitants des villes et bourgades ; plusieurs fois déjà des règlements de police faits par l'intendant, d'autres ensuite par le gouverneur leur avaient interdit l'entrée des villes, et avaient décrété contre eux des châtimens corporels, mais ces règlements n'avaient été que fort peu efficaces, surtout pour protéger la personne et les intérêts des habitants. En effet quand on les arrêtait et qu'on voulait les punir, ils se disaient invariablement habitants, et

prétendaient avoir une habitation, c'est ainsi qu'on appelait alors une terre en voie de défrichement, dans tel lieu qu'ils désignaient à leur fantaisie, c'est alors, sur les plaintes réitérées qui étaient faites depuis longtemps et en dernier lieu d'une manière plus pressante par M. de La-Naudière, commandant à Montréal, c'est alors, dis-je, que, sur la remontrance du procureur-général d'Auteuil, intervint une ordonnance du Conseil Souverain qui se lit comme suit :

L'ESTAT OU IL FAUT ESTRE POUR ESTRE
REPUTÉ HABITANT.

Du lundy vingt deux avril mil six cent soixante et quinze Le Conseil Assemblé auquel présidoit Monseigneur le Gouverneur, et où estoient Messieurs de Tilly, Damours, Dupont, de Peyras, et de Vitray et le procureur général.

" Sur la remontrance faicte par le pro-

curet
te pa
dans
taire
pour
La N
l'aur
plus
revel
sans
une
qui c
gage
à qu
pour
qui s
sordi
pays
estre
jouis
la di
seil,

cureur général qu'il luy a esté faict plainte par le Bailly de Montreal qu'il y a dans l'Isle du dict lieu nombre de volontaires y commettant divers désordres que pour cet effet le sieur de la Nanguère (*de LaNaudière*) commandant à Montréal l'auroit invité d'aller au lieu où il y a plus de ces libertins pour les faire faire revenir à leur devoir, ce qu'il aurait faict sans aucun succez, Requéran le dit Bailly une expédition d'ordonnance du Conseil qui condamne ces sortes de gens à s'engager à des Maistres ou se faire habitants; à quoy le dit procureur général conclud pour l'intérêt du Roy et le bien Public, qui sont fort intéressez par les divers désordres qui se commettent dans tout le pays par tels Vagabonds qui peuvent estre un reste des Coureurs de bois qui jouissent du benifice de la traitte contre la disposition des ordonnances du Conseil, laquelle traitte n'appartient qu'aux

habitans, et cependant la meilleure partie leur est enlevée par ces sortes de gens, lesquels ne contribuent en rien à l'augmentation de la colonie, au contraire la détruisent et sont autant d'ennemis domestiques dont on ne peut trop tost ny plus efficacement s'assurer qu'en les condamnant à s'engager à des Maîtres qui puissent répondre de leur conduite autant qu'il se peut, ou à prendre des habitations et y tenir feu et lieu un an durant, avant de pouvoir jouir du bénéfice de la traite avec les sauvages, conformément aux premiers réglemens du pays, et le tout dans quinzaine après la publication de l'ordonnance du Conseil, à peine de cinquante livres d'amende pour la première fois, et de punition corporelle en cas de désobéissance, et s'est le dit procureur général retiré, et étant rentré, a dict qu'il requiert aussi que les Seigneurs ou juges de chaque lieu soient tenus d'en-

voye
noms
mari
consi
regle
ces fi
pre
puis
V. S
autat
ordo
en C
tion
bénit
mes
qu'el
quell
elles
eller
leur
ou j
ann

voyer au Conseil tous les ans un rolle des noms des journaliers non habituez, ni mariez qui seront dans leur ressort ; Tout considéré *Le Conseil* en renouvelant les reglements faicts par luy, et les ordonnances faicts par Messieurs les gouverneurs, précédans, et recemment par hault et puissant Seigneur Mre. Louis de Buade V. S., et les argumentant et expliquant autant que besoin seroit, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir aucunes personnes en Canada de quelque qualité et condition qu'elle soient, ne pourront jouir du bénéfice de la traite avec les sauvages, mesme dans les lieux de leurs résidences, qu'elles n'ayent une habitation dans laquelle elles tiennent feu et lieu, et où elles travaillent ou fassent travailler annuellement à l'augmentation d'icelle, selon leur forces et moyens, dont les seigneurs ou juges des lieux seront obligéz chaque année de dresser un estat, et d'en faire un

bon et fidelle rapport au conseil pour lui donner connaissance de ceux qui voudraient éluder par adresse ou autrement les dictz reglemens et ordonnances, afin d'y estre pourvu, le tout sur peine contre les contrevenans d'amende telle qu'il plaira au conseil de régler, et mesme d'estre déchu de la propriété de leurs habitations sy le cas y eschet ; comme aussi que le dict seigneur gouverneur sera prié de continuer d'apporter la mesme exactitude qu'il a gardée jusques icy, en ne donnant des congez de chasse, comme il a toujours faict qu'à ceux qu'on leur certifiera avoir des habitations et y travailler actuellement ; et afin que personne n'en ignore, ordonne que le présent sera lu, publié et affiché par toutes les seigneuries, juridictions et autres lieux de ce pays que besoin sera, à la diligence du dict procureur général qui sera tenu d'en certifier le conseil dans trois mois.

FRONTENAC

D'
citer,
dont
culti
thent
M
perp
moir
s'en
les r
proc
inva
l'fle
de l
lorsq
caus
à Tr
j'ai
greff
dans
L'

vend

D'après l'ordonnance que je viens de citer, il est évident que le mot habitant dont on se sert encore pour désigner le cultivateur a une origine légale et authentique.

Maintenant ce qui a contribué à en perpétuer l'usage, c'est que toujours, au moins sous la domination française, on s'en servait dans les actes notariés, dans les registres de l'état civil et dans les procédures judiciaires. Ainsi on écrivait invariablement A. B...., habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, habitant de Bourg-Royal, etc., etc., tandis que lorsque c'était un citadin qui était en cause, on écrivait, demeurant à Québec, à Trois-Rivières, à Montréal. C'est ce que j'ai pu constater bien des fois dans les greffes des notaires, dans les registres et dans les pièces des procès.

L'habitant devait, à cette époque, revendiquer, et ce avec raison, son titre

d'honneur, car, aux termes de l'ordonnance que j'ai citée plus haut, cette qualification le distinguait du vagabond, de l'homme sans feu ni lieu.

De plus, combien sous tous les rapports sa position était supérieure à celle du paysan français, son frère de la mère-patrie. Si l'on veut savoir qu'elle était sa position je citerai, pour en donner une idée, l'incomparable annualiste à laquelle j'ai déjà emprunté.

“ Quand une famille commence une habitation, écrit la mère de l'Incarnation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison, mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on peut l'être dans un pays nouveau comme celui-ci.

Au
grain
qui
vête
mais
vrir
char
ainsi
trafi
peu.’

Qu
Nou
cien
de re
prop
de se
pôts
gnet
chasi
vaste
franc
enga

Au commencement ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons et débitent du bois de charpente qu'ils vendent très cher. Ayant ainsi le nécessaire ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils s'avancent peu à peu."

Quel contraste entre l'habitant de la Nouvelle-France et le paysan de l'ancienne ! Ici point d'impôts royaux, point de redevances seigneuriales, onéreuses, la propriété du sol et la jouissance du fruit de ses labeurs. Là, au contraire, les impôts dûs au roi, les redevances aux seigneurs, les corvées, l'odieux droit de chasse qui permettait au seigneur de dévaster sa récolte. Sur la position du paysan français au 17^{me} et 18^{me} siècle, je vous engage à lire l'affreux tableau qu'en fait

M. H. Taine dans son savant et admirable ouvrage : " Les origines de la France contemporaine."

Le colon français est resté ce qu'il était, c'est un admirable colon écrit M. Farrer ; il peut manquer d'esprit d'entreprise, mais ses qualités solides ne sont pas surpassées par celles des écossais. Il est un monument vivant de la vérité de ce vieux dicton que bon sang ne peut mentir.

Conservons donc au cultivateur canadien cette appellation d'habitant qui a une origine authentique et honorable, que l'habitant ne rougisse pas de s'entendre appeler ainsi, enfin que les écrivains emploient le mot sans hésitation et surtout sans le mettre en italique.

J'ai
prise d
de la
Ruau
person
deur
" N
Cheva
hierus
en tou
de la
deme
par M
france
Mars
des R

ILE AUX RUAUX

J'ai trouvé parmi mes papiers l'acte de prise de possession par le Père Raimbault, de la Compagnie de Jésus, de l'île aux Ruaux, ainsi nommée de M. Ruaux, pieux personnage qui s'était donné au commandeur Brulart de Sillery.

“ Nous Charles huault de Montmagny Chevalier de l'ordre de Saint Jehan de hierusalem Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle-France suivant un Mandement ensuite d'une concession faicte par Mrs de la Compagnie de la Nouvelle france en datte du vingtième jour de Mars mil six cent trente huict au proffict des Révérends Pères de la Compagnie de

Jésus de la consistance d'une Isle nommée l'Isle aux Ruaux située dans le fleuve St-Laurent Nous sommes transportez en lad. Isle aux Ruaux et descendus à terre à la pointe qui regarde le bout de l'Isle d'Orléans assistez de Guillaume Hebert, francois bissot Charles Morisse le Sr Bourdon Ingenieur Martial piraube nostre commis Greffier et là avons mis en possession réelle et actuelle de la consistance de lad. Isle aux Ruaux le révérend Père Charles Rainbault Religieux de lad. Compagnie pour en jouir par eux leurs successeurs et ayant cause à toujours et led. Révérend Père Charles Rainbault aud. nom coupé du bois et arraché de l'herbe croissant sur la terre de lad. Isle aux Ruaux et fait les cérémonies à ce requises et pour marque de la prise de possession avons fait faire une fosse à lad. pointe de l'Isle aux Ruaux qui est vers l'Isle d'Orléans au pié d'un chesne de moyenne grosseur du costé que le

chesne
fosse :
Bourd
Nouve
sur ch
de Jés
qui soi
avons
Bourd
servan
et pier
possess
toute
auxd.]
de Jésu
rend P
quis de
raison
sence d
fait ce
mil six
de Mo
bissot,

chesne regarde le Nord et dans icelle fosse avons fait mettre par led. Sieur Bourdon Ingénieur et Arpenteur en la Nouvelle-france cinq plaques de plomb sur chacune desquelles est gravé un nom de Jésus avecq des briques et une pierre qui sort à fleur de terre et sur led. chesne avons fait graver une croix par led. Sr Bourdon en présence des susnommez. Ne servant toutefois lesd. placques briques et pierre que pour marques de prises de possession et non de bornes d'autant que toute lad. Isle appartient entièrement auxd. Révérends pères de la Compagnie de Jésus et de ce que dessus led. Reverend Père Charles Rainbault nous a requis deux actes pour servir à ce que de raison ce que lui avons octroyé en présence des tesmoins susd. et soubsignez fait ce Samedy deuxième jour de juillet mil six cens trente neuf. Rainbault, Ch. de Montmagny, M. Piraube, francoys bissoit, Bourdon, Guillaume Hébert."

Pe
Flete
justic
fut m
Les a
Elles
aucun
sieurs
que d
tial, t
enfin
la ma
la sus

LE JUGE JOHN FLETCHER

Pendant la session de 1831, le juge Fletcher, de Sherbrooke, qui exerçait la justice dans le district de Saint-François, fut mis en accusation devant la Chambre. Les accusations furent en partie prouvées. Elles portaient que le juge avait sans aucune cause condamné à l'audience plusieurs personnes pour mépris de cour, que dans ses décisions il se montrait partial, tyrannique, arbitraire et capricieux, enfin que par sa conduite il déshonorait la magistrature. La Chambre demanda la suspension de Fletcher, mais le gou-

verneur, lord Aylmer, après l'avoir assurée qu'il prendrait la chose en considération n'en fit rien, et laissa le juge continuer ses fonctions.

Fletcher était un avoué anglais, venu en Canada depuis plusieurs années. Il s'y était fait recevoir avocat et plus tard il fut nommé juge. C'était un homme de grandes connaissances et d'une vaste érudition, mais extrêmement excentrique ; ainsi dans l'enquête qui eut lieu contre lui, il fut prouvé qu'à l'audience il avait condamné un plaideur à cinq chelins d'amende, donnant pour raison qu'il n'aimait pas sa mine.

On
épre
le pa
II, à
d'occ
près
civil
ment
qu'il
subst
de à
parti
objet

LE SERMENT DU TEST

On appelle ainsi du mot anglais *TEST*, épreuve ou examen, une loi qu'en 1673 le parlement anglais arracha à Charles II, à l'effet d'empêcher les catholiques d'occuper des fonctions publiques. D'après cette loi, tout fonctionnaire public, civil ou militaire, devait prêter un serment particulier, et déclarer par écrit qu'il ne croyait pas au dogme de la transubstantiation. Depuis l'union de l'Irlande à l'Angleterre (en 1800) les efforts du parti libéral eurent principalement pour objet l'abolition de ce serment. En 1828,

lord John Russell fit adopter par la chambre basse une proposition à cet effet ; mais elle fut annulée par la chambre haute. Cependant le 13 avril 1829, le ministère que dirigeaient Wellington et Peel, supprima le serment du test.

Quand Mgr Plessis fut appelé au Conseil Législatif, Ryland, qui, en sa qualité de chancelier, devait lui faire prêter serment, lui présenta la formule du serment du test. Le prélat indigné refusa, et ne voulut prêter que le serment d'office. Sherbrooke, qui administrait alors la Province, envoya le lendemain Ryland faire des excuses à l'éminent prélat.

Sir
ral de
sans p
officie
sant d
Montr
vateur
des ch
à dîne
tit bie
il le fit
où tou
l'habit

SIR GEORGES PREVOST

Sir Georges Prevost, gouverneur-général du Canada, voyageait d'ordinaire sans pompe, suivi seulement de quelques officiers de son état-major. Un jour passant dans une paroisse des environs de Montréal, il s'arrêta chez un riche cultivateur qu'il surprit au milieu des travaux des champs. Sir Georges lui demanda à dîner sans façon. L'habitant y consentit bien volontier et, à l'heure du dîner, il le fit entrer dans une immense cuisine où tous, maître et valets de ferme, avaient l'habitude de prendre leur repas. L'habi-

tant plaça le gouverneur à la tête de la table. Sir Georges faisait bonne figure, mais ses officiers commençaient à grimacer, quand tout à coup le maître lui dit : Excellence, je vous ai fait dîner en habitant, maintenant venez dîner en gouverneur. En même temps il ouvrit la porte d'une pièce où une table somptueusement servie était dressée. Inutile d'ajouter que le gouverneur et son état-major y firent honneur.

La c
A pr
Ile au
Le ju
Le se
Sir G

TABLE DES MATIERES

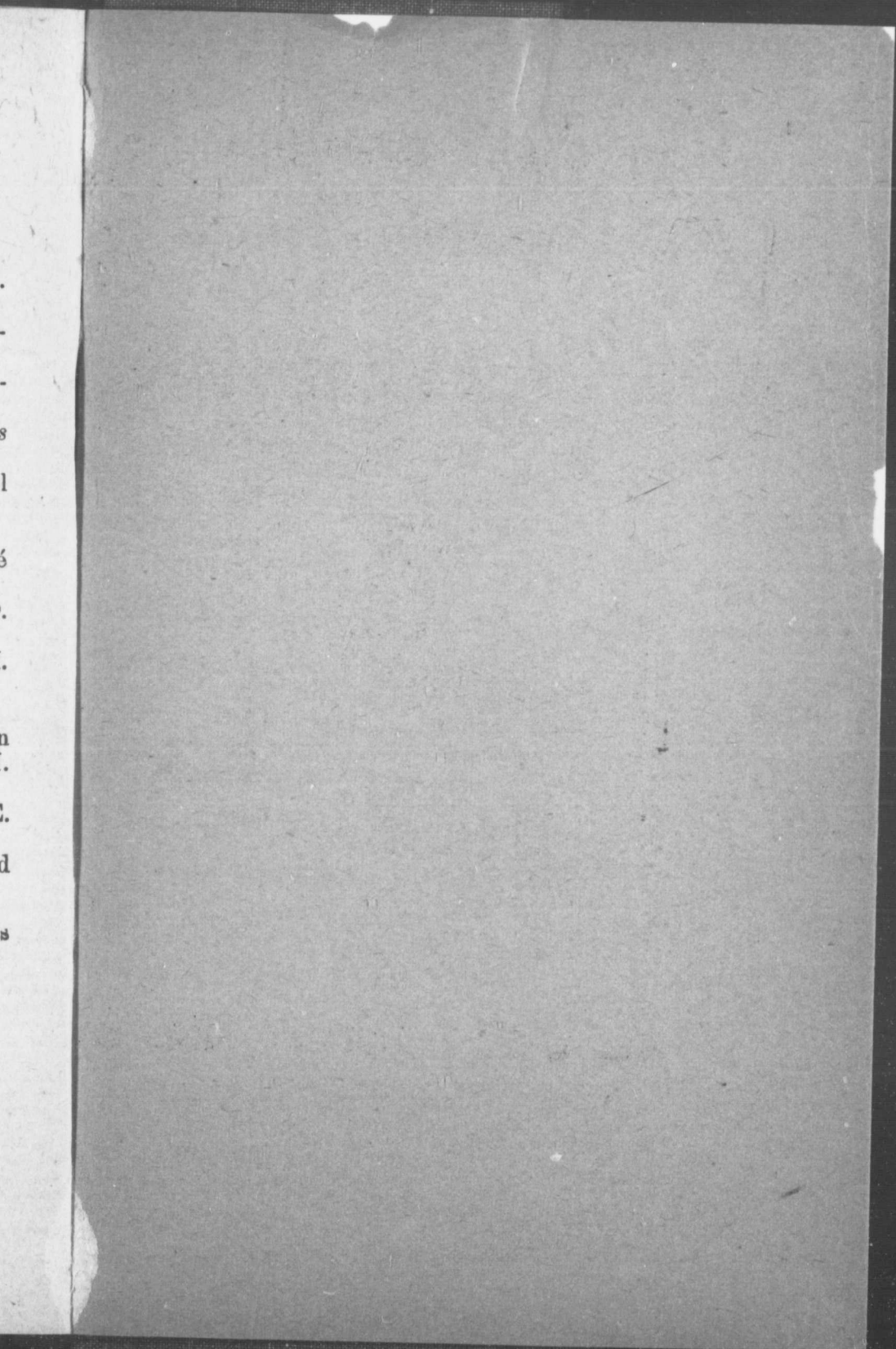
La comtesse de Frontenac.....	5
A propos du mot " habitant ".....	67
Ile aux Ruaux.....	85
Le juge John Fletcher.....	89
Le serment du test.....	91
Sir Georges Prevost.....	93

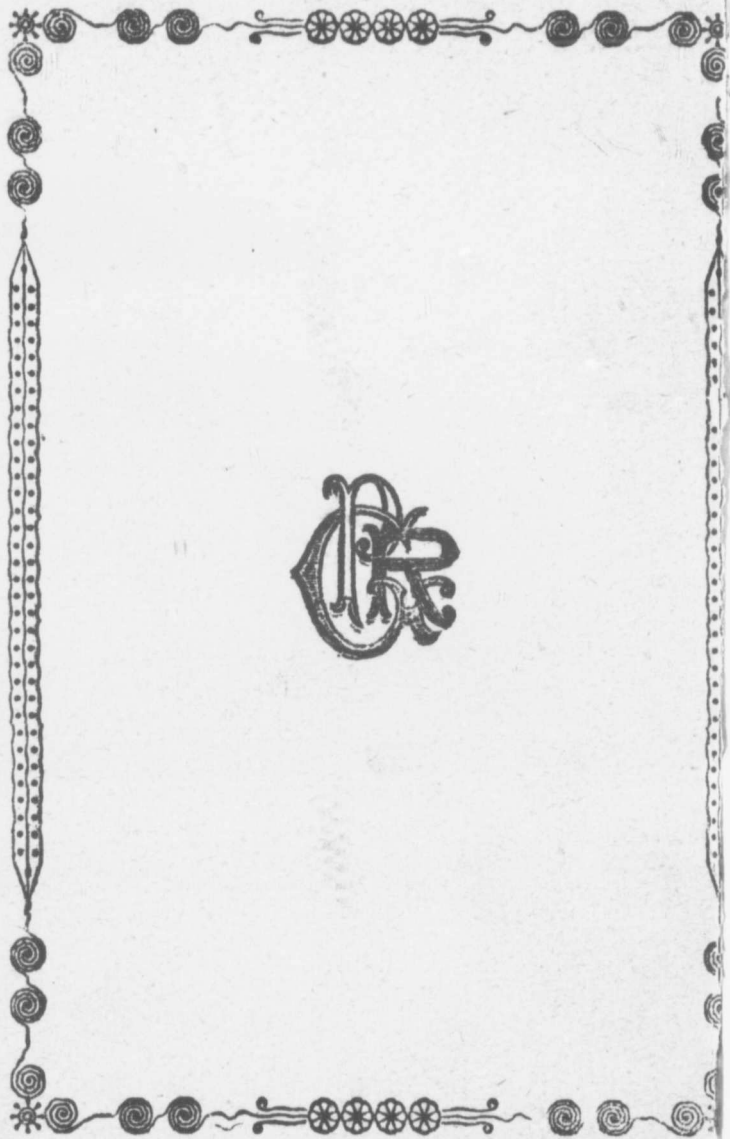
BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

- Le dernier Récollet Canadien*, par M. l'abbé Charles Trudelle.
Un chanoine de l'ancien chapitre de Québec, par M. P.-J.-O. Chauveau.
Un historien canadien oublié, par M. l'abbé Auguste Gosselin.
Voltaire, Pompadour et quelques arpents de neige, par M. Joseph Tassé.
Les catacombes de Rome, par Mgr Paul Bruchési.
Annibal, par M. Napoléon LeGendre.
Les deux abbés de Fénelon, par M. l'abbé H.-A. Verreau.
A la conquête de la liberté, par M. A.-D. DeCelles.
La langue française au Canada, par M. Benjamin Sulte.
Fêtes et corvées, par M. L.-P. LeMay.
Jean Cabot, par M. l'abbé J.-D. Beaudouin.
Les premiers almanachs canadiens, par M. Eugène Rouillard.
Sainte-Anne de la Pocatière, par M. N.-E. Dionne.
Madame de Frontenac, par M. T.-P. Bédard.

Prix : \$0.25 le volume.

S'adresser à Pierre-Georges Roy, - Lévis





254

4229/18c